



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.9
12 juin 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-huitième session
Bonn, 4-13 juin 2008

Point 9 de l'ordre du jour
**L'atténuation des changements climatiques: aspects
scientifiques, techniques et socioéconomiques**

L'atténuation des changements climatiques: aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note des vues des Parties sur de possibles travaux futurs concernant les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques de l'atténuation des changements climatiques¹.
2. Il est convenu que les travaux qu'il avait réalisés à ce jour sur ce point de l'ordre du jour, y compris les ateliers en cours de session, avaient contribué à des échanges utiles et enrichissants d'informations et de vues entre les Parties et les spécialistes.
3. Le SBSTA a considéré que les travaux et les négociations sur l'accord global sur le climat pour la période après 2012 au titre de la décision 1/CP.13 (Plan d'action de Bali) avaient trait à l'atténuation.
4. Notant l'utilité de travailler selon des modalités favorisant une intensification des échanges entre les Parties, le SBSTA a décidé d'examiner cette question, en tenant compte des meilleures informations scientifiques disponibles sur l'atténuation, y compris en particulier les informations émanant du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, à sa trente-deuxième session (mai-juin 2010).

¹ FCCC/SBSTA/2008/MISC.6 et Add.1.